

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STUDIO INCEPTIA

Micro-Entreprise – Graphisme & Éditorial

Adresse du Siège Social : 23 rue du Babillon – 69670 Vaugneray

Téléphone : 06 80 95 37 12

Email : studio.inceptia@gmail.com

Site Web : studio.inceptia.fr

SIRET : 79313007100020

SIREN : 793 130 071

studio-inceptia.fr

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Studio Inceptia (ci-après « le Prestataire ») et tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client ») souhaitant bénéficier des services proposés.

La version des CGV applicable est la version V1.1, mise en vigueur le 20/11/2025. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat.

ARTICLE 2 – SERVICES PROPOSÉS

Le Prestataire propose les services suivants :

- Community Management (gestion de réseaux sociaux)
- Campagnes digitales META Ads (publicité Facebook et Instagram)
- Graphisme (création d'identités visuelles, supports de communication)

ARTICLE 3 – DEVIS ET COMMANDE

- 3.1. Tout devis établi par le Prestataire est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.
- 3.2. Le devis devient contractuel dès acceptation écrite du Client (signature manuscrite, électronique ou validation par email).
- 3.3. L'acceptation du devis vaut acceptation des présentes CGV dans leur intégralité.
- 3.4. Aucune prestation ne sera engagée sans validation préalable du devis et versement de l'acompte le cas échéant.

ARTICLE 4 – COMMUNITY MANAGEMENT – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

4.1. DUREE D'ENGAGEMENT MINIMUM ET FRAIS DE SETUP

Les prestations sont souscrites sous forme d'abonnement mensuel avec un engagement ferme et définitif de 8 MOIS MINIMUM. Tout nouveau contrat de Community Management inclut des frais de setup/installation (audit, paramétrage initial, stratégie éditoriale) non remboursables, dont le montant est précisé dans le devis et payable avec le premier versement.

Cet engagement de 8 mois est incompressible et doit permettre la mise en place d'une stratégie éditoriale cohérente et efficace sur le long terme.

4.2. RÉSILIATION ANTICIPÉE

Toute résiliation anticipée avant le terme des 8 mois d'engagement entraînera automatiquement la facturation de l'intégralité des mois restants dus jusqu'à échéance du contrat initial.

Exemple : en cas d'interruption au bout de 3 mois, le Client reste redevable des 5 mois restants.

4.3. RENOUVELLEMENT

À l'issue de la période d'engagement de 8 mois, le contrat se poursuit tacitement par périodes d'un mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie avec un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou email recommandé.

4.4. TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le tarif mensuel est défini dans le devis. Le paiement s'effectue mensuellement, à terme à échoir (au début de chaque mois).

Le premier versement est exigible à la signature du devis.

4.5. PRESTATIONS INCLUSES

Les prestations de Community Management incluent :

- Création et planification de publications selon le planning défini (selon formule convenue)
- Modération des commentaires et messages (selon formule convenue)
- Reporting mensuel des statistiques (selon formule convenue)
- Veille et recommandations stratégiques (selon formule convenue)

4.6. ACCÈS AUX COMPTES

Le Client s'engage à fournir au Prestataire les accès nécessaires (gestionnaire de pages Facebook, accès Instagram Business, etc.) dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la signature du devis.

Tout retard dans la transmission des accès ne remet pas en cause l'engagement de 8 mois qui court à compter de la signature du devis.

4.7. VALIDATION DES CONTENUS

Selon la formule choisie, deux modes de gestion sont possibles :

Mode avec validation préalable : Le Prestataire soumet les contenus au Client qui dispose d'un délai de 48h ouvrées pour valider ou demander des modifications. Passé ce délai, les contenus sont réputés validés et seront publiés.

Mode gestion autonome : Le Prestataire gère la création et la publication des contenus de manière autonome selon la ligne éditoriale définie en amont. Le Client fait confiance au Prestataire pour publier directement sans validation préalable, tout en gardant un droit de regard a posteriori. Le mode de gestion choisi sera précisé dans le devis.

ARTICLE 5 – CAMPAGNES DIGITALES META ADS – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

5.1. DUREE D'ENGAGEMENT MINIMUM ET FRAIS DE SETUP

Les prestations de gestion de campagnes publicitaires sont souscrites avec un engagement ferme et définitif de 6 MOIS MINIMUM. Tout nouveau contrat de META Ads inclut des frais de setup/configuration (audit, accès Business Manager, configuration technique) non remboursables, dont le montant est précisé dans le devis et payable avec le premier versement.

Cette durée minimale est nécessaire pour optimiser les campagnes, analyser les performances et ajuster la stratégie publicitaire de manière efficace.

5.2. RÉSILIATION ANTICIPÉE

Toute résiliation anticipée avant le terme des 6 mois d'engagement entraînera automatiquement la facturation de l'intégralité des mois restants dus jusqu'à échéance du contrat initial.

Exemple : en cas d'interruption au bout de 2 mois, le Client reste redevable des 4 mois restants.

5.3. BUDGET PUBLICITAIRE (BUDGET MEDIA)

Le tarif mensuel de gestion ne comprend PAS le budget publicitaire META. Ce budget est directement facturé par Meta au Client via son gestionnaire de publicités. Le Prestataire n'a aucune responsabilité sur ce budget.

5.4. VALIDATION DES CAMPAGNES ET DELAIS

Le Client dispose d'un délai de 48h ouvrées pour valider ou demander des modifications sur les campagnes proposées avant leur mise en ligne. Passé ce délai, les campagnes sont réputées validées et seront activées.

5.5. RENOUVELLEMENT

À l'issue de la période d'engagement de 6 mois, le contrat se poursuit tacitement par périodes d'un mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie avec un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou email recommandé.

5.6. TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le tarif mensuel de gestion est défini dans le devis et ne comprend PAS le budget publicitaire META (budget médias).

Le budget publicitaire META est directement facturé par Meta au Client via sa carte bancaire ou tout autre moyen de paiement enregistré dans le gestionnaire de publicités. Le Prestataire n'a aucune responsabilité sur ce budget.

Le paiement des honoraires de gestion s'effectue mensuellement, à terme à échoir (au début de chaque mois). Le premier versement est exigible à la signature du devis.

5.7. BUDGET PUBLICITAIRE

Un budget publicitaire mensuel est défini en amont et requis pour permettre l'optimisation efficace des campagnes.

5.8. ACCÈS ET CONFIGURATION

Le Client s'engage à :

- Fournir les accès au Business Manager META dans un délai de 7 jours ouvrés
- Configurer son moyen de paiement dans le gestionnaire de publicités META
- Fournir tous les éléments nécessaires (visuels, textes, accès site web, pixel META, etc.)

Tout retard dans la transmission de ces éléments ne remet pas en cause l'engagement de 6 mois qui court à compter de la signature du devis.

5.9. PRESTATIONS INCLUSES

Les prestations de gestion META Ads incluent :

- Audit et stratégie publicitaire initiale
- Création et configuration des campagnes
- Rédaction des annonces publicitaires
- Création de visuels publicitaires (selon formule souscrite)

- Optimisation et suivi quotidien des campagnes
- Reporting mensuel détaillé des performances

5.10. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultats.

Les performances dépendent de nombreux facteurs (qualité de l'offre, prix, concurrence, saisonnalité, budget alloué, etc.) sur lesquels le Prestataire n'a pas de contrôle direct.

ARTICLE 6 – GRAPHISME – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

6.1. NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations graphiques comprennent notamment :

- Création d'identités visuelles (logos, chartes graphiques)
- Supports print (flyers, affiches, cartes de visite, brochures)
- Supports digitaux (bannières web, publications réseaux sociaux, newsletters)
- Packaging et étiquettes
- Illustrations et infographies

6.2. PROCESSUS DE CRÉATION

6.2.1. Brief créatif

Toute prestation graphique débute par un brief détaillé permettant de définir :

- Les objectifs du projet
- Le positionnement souhaité
- Les contraintes techniques et délais
- Les références visuelles

6.2.2. Propositions créatives

Le nombre de propositions initiales et de modifications incluses est précisé dans le devis.

Sauf mention contraire, le Prestataire propose :

- 2 à 3 pistes créatives initiales

- 2 séries de modifications incluses sur la piste sélectionnée

6.2.3. Délais de validation

Le Client dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour valider ou demander des modifications sur chaque proposition. Passé ce délai, la proposition est réputée validée.

L'absence de retour du Client dans les délais impartis ne peut justifier un retard dans la livraison finale et n'exonère pas le Client du paiement.

6.3. MODIFICATIONS ET RÉVISIONS

6.3.1. Modifications incluses

Le nombre de modifications incluses est précisé dans le devis. Ces modifications doivent rester cohérentes avec la demande initiale.

6.3.2. Modifications supplémentaires

Toute demande de modification au-delà du nombre inclus ou tout changement substantiel de direction créative fera l'objet d'une facturation complémentaire au tarif horaire de 60 € HT.

6.3.3. Modifications après validation finale

Une fois le projet validé et les fichiers finaux livrés, toute modification ultérieure sera facturée comme une nouvelle prestation.

6.4. LIVRAISON ET FORMATS

6.4.1. Fichiers livrés

Les formats de fichiers livrés sont précisés dans le devis (PDF, JPG, PNG, AI, etc.) selon l'usage prévu.

6.4.2. Modalités de livraison

Les fichiers sont transmis par voie électronique (SwissTransfert).

6.4.3. Conservation des fichiers

Le Prestataire conserve les fichiers sources pendant une durée de 6 mois après livraison finale. Passé ce délai, le Client ne pourra exiger la fourniture de fichiers sources s'il ne les a pas sauvegardés.

6.5. DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.5.1. Droits d'exploitation

Le Client acquiert les droits d'exploitation des créations graphiques uniquement après paiement intégral du prix convenu.

Le Prestataire cède au Client les droits d'utilisation des créations pour l'usage défini dans le devis (usage commercial, territoire, durée).

6.5.2. Droits moraux

Le Prestataire conserve ses droits moraux sur les créations et se réserve le droit de présenter les réalisations dans son portfolio, sur son site web et ses supports de communication, sauf demande contraire expresse du Client.

6.5.3. Modification des créations par le Client

Le Client s'interdit de modifier, adapter ou transformer les créations livrées sans accord préalable écrit du Prestataire, sous peine de violation des droits d'auteur.

6.6. RESPONSABILITÉ

6.6.1. Éléments fournis par le Client

Le Client garantit être titulaire des droits sur tous les éléments fournis au Prestataire (textes, images, logos, etc.) et garantit le Prestataire contre tout recours de tiers à ce titre.

6.6.2. Conformité d'usage

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des créations livrées et de leur conformité aux réglementations en vigueur (mentions légales, normes techniques, droits des tiers).

6.7. UTILISATION DE BANQUES D'IMAGES

Si la prestation nécessite l'utilisation de photographies ou illustrations issues de banques d'images payantes, le coût des licences sera facturé en sus ou inclus dans le devis selon mention expresse.

ARTICLE 7 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

7.1. TARIFS

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont exprimés en euros, hors taxes (HT).

En tant que micro-entrepreneur bénéficiant de la franchise en base de TVA, le Prestataire ne facture pas la TVA (mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI »).

7.2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les prestations ponctuelles (graphisme principalement) :

- Un acompte de 50% est exigible à la commande
- Le solde est exigible à la livraison finale

Pour les prestations récurrentes (Community Management et META Ads) :

- Paiement mensuel à terme à échoir (début de mois)
- Le premier mois est payable à la signature du devis

7.3. MOYENS DE PAIEMENT

Les paiements s'effectuent par :

- Virement bancaire

7.4. RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal seront automatiquement appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

En cas de non-paiement à l'échéance :

- Le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours
- Les créations non payées restent la propriété du Prestataire
- Le Prestataire peut engager une procédure de recouvrement

La suspension des prestations et l'engagement des procédures de recouvrement interviennent après l'envoi d'une mise en demeure formelle par LRAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) restée infructueuse dans un délai de 10 jours après l'échéance.

Les créations restent la propriété du Prestataire, le Client s'expose à des **poursuites pour contrefaçon** en cas d'utilisation de celles-ci tant que le paiement intégral n'a pas été effectué.

ARTICLE 8 – DÉLAIS DE RÉALISATION

8.1. Les délais de réalisation sont mentionnés dans le devis à titre indicatif et courant à compter de la réception de l'acompte et de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation.

8.2. Un retard de livraison ne peut donner lieu à une annulation de commande, ni à des dommages et intérêts, sauf en cas de retard dépassant 30 jours après le délai initialement prévu et non justifié.

8.3. Les délais peuvent être prolongés en cas de force majeure ou de retard dans la fourniture des éléments par le Client.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation dans les délais convenus
- Répondre aux sollicitations du Prestataire dans les délais indiqués
- Valider les livrables dans les délais impartis
- Garantir qu'il détient tous les droits sur les éléments fournis
- Effectuer les paiements aux échéances convenues

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations
- Respecter les délais annoncés dans la mesure du possible
- Informer le Client de tout élément susceptible de modifier les conditions d'exécution
- Garantir la confidentialité des informations communiquées

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à garder confidentielles toutes les informations qui lui sont communiquées par le Client dans le cadre de l'exécution des prestations.

Réciproquement, le Client s'engage à ne pas divulguer les méthodes de travail et savoir-faire du Prestataire.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en œuvre si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements échappant au contrôle du Prestataire, imprévisibles et insurmontables : catastrophes naturelles, grèves, pannes informatiques majeures, etc.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

13.1. Pour les prestations de Community Management et META Ads : voir articles 4 et 5 concernant les engagements de durée et conditions de résiliation.

13.2. Pour les prestations graphiques : en cas d'annulation en cours de projet, les sommes déjà versées restent acquises au Prestataire au titre des travaux déjà effectués.

13.3. En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié de plein droit 15 jours après mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 14 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Toutefois, si le Client demande expressément au Prestataire de commencer la prestation avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît perdre son droit de rétractation dès le début de l'exécution de la prestation.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux clients professionnels.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le Prestataire à l'adresse : [email à compléter]

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution des prestations et ne sont jamais communiquées à des tiers sans accord du Client.

ARTICLE 16 – LITIGES

16.1. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux français.

16.2. En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

16.3. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

ARTICLE 17 – ACCEPTATION DES CGV

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

Date et signature du Client

(précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »)